

Formulaire de mise en candidature Conseil d'administration - 2023-2024

SADC du Kamouraska

SADC
DU KAMOURASKA

* Les sièges en élection lors de l'assemblée générale annuelle du 7 juin 2023 sont les **sièges # 2, 4 et 6**.

Je, soussigné(e) _____, domicilié(e) à _____, désigné(e) par _____ (entreprise, le cas échéant), membre de la SADC du Kamouraska inc., accepte par la présente de poser ma candidature au siège No ____ (voir "Définition des sièges désignés" au verso) du conseil d'administration de la SADC du Kamouraska.

Ma candidature est dûment appuyée par 2 membres de la SADC du Kamouraska inc. (liste disponible à la SADC)

Nom : _____ Signature : _____

Nom : _____ Signature : _____

S.V.P., listez les activités ou les implications qui justifient vos qualifications pour le siège convoité et qui attestent de votre représentativité :

Je m'engage à accepter la fonction si je suis élu(e) par l'assemblée générale. J'atteste que les renseignements fournis sont exacts et complets.

Et j'ai signé à _____ le _____
(endroit) (date)

Signature

Veillez retourner ce formulaire dûment complété avant le 26 mai 2023 à 12 h 00 :

Par la poste au : SADC du Kamouraska inc. - Comité de mise en candidature
901, 5^e Rue, bureau 100, La Pocatière (QC) G0R 1Z0

Par courriel: abriand@sadckamouraska.com

Définition des sièges désignés au conseil d'administration

SADC du Kamouraska

Siège # 1 Primaire

Exploitation de la ressource première destinée à une transformation future.

Siège # 2 Secondaire

Transformation de la ressource première en produits finis ou semi-finis.

Siège # 3 Tertiaire

Service de distribution ou vente de produits et services.

Siège # 4 Jeunesse

Une personne âgée entre 18 et 39 ans

Siège # 5 ^{ans} Communauté

Une personne, employée ou impliquée dans un organisme œuvrant dans un secteur municipal ou de développement local ou s'y intéressant.

Siège # 6 Développement social

Une personne employée ou impliquée dans le domaine de la culture, des communications, de la formation, de l'éducation et de la main-d'œuvre, de la santé et des services sociaux ou du développement communautaire ou s'y intéressant.

Siège # 7 Coopté

Une personne choisie par les administrateurs élus en fonction d'une zone* peu ou pas représentée.

*** Représentation territoriale**

Dans la mesure du possible, afin d'avoir et de conserver une représentation adéquate de tout le territoire, chaque zone devrait être représentée par au moins une (1) personne au CA mais ne devrait pas l'être par plus de trois (3).

Pour les fins de représentation au sein du CA, le territoire est divisé en trois (3) zones soit :

La zone EST comprend les municipalités suivantes : Saint-Alexandre, Saint-Joseph, Sainte-Hélène, Saint-André et Saint-Germain.

La zone CENTRE comprend les municipalités suivantes : Ville Saint-Pascal, Saint-Bruno, Kamouraska, Saint-Philippe-de-Néri, Saint-Denis et Mont-Carmel.

La zone OUEST comprend les municipalités suivantes : Saint-Roch-des-Aulnaies, Sainte-Louise, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Ville La Pocatière, Saint-Pacôme, Saint-Gabriel, Rivière-Ouelle et Saint-Onésime.